

CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES

Guidé par sa démarche RSE inscrite au cœur de sa vision stratégique, **l'Aéroport de Bordeaux** s'engage dans une transformation globale vers un modèle durable, ambitieux et à l'écoute d'un monde qui évolue. **L'Aéroport de Bordeaux** remplit une mission de service public, en accord avec les principes majeurs de sa raison d'être : **Une Gouvernance d'équité, une Excellence opérationnelle, le respect de l'Environnement et un Développement fécond, avec et pour le territoire.**

La Société Aéroport de Bordeaux-Mérignac s'engage à :

Respecter, avec ses fournisseurs et sous-traitants, les législations en matière de droit du travail et d'emploi de salariés en situation de travail régulière. Veiller au maintien des systèmes de santé et sécurité au travail

Accompagner et soutenir ses fournisseurs et sous-traitants dans l'élaboration et mise en œuvre d'un Plan de progrès RSE avec des indicateurs objectifs adaptés aux spécificités de la mission et suivant les principes du reporting de durabilité¹.

Accompagner les entreprises innovantes en leur facilitant les conditions d'accès à nos contrats.

Respecter les droits de propriété intellectuelle et assurer la confidentialité des informations techniques et commerciales des fournisseurs et sous-traitants.

Collaborer avec ses fournisseurs et sous-traitants pour réduire son empreinte carbone, ses consommations d'énergie et d'eau, maîtriser sa production et traitement des déchets et préserver la biodiversité.



Sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon un processus achat transparent, équitable et avec une attribution de 10% de notation aux critères environnementaux et sociaux, applicables dans le cadre du contrat.

Favoriser le développement commercial avec les fournisseurs et sous-traitants locaux par une veille active du marché et par la participation aux évènements professionnels, et initiatives innovantes territoriales.

Respecter l'ensemble des obligations contractuelles, telles que le planning convenu ainsi que les délais de paiement définis, et d'autre part, coopérer avec les équipes du fournisseur.

Intégrer au mieux les notions de cycle de vie et d'économie circulaire dans la sélection des produits ou services nécessaires à son activité.

Améliorer la performance environnementale des activités avec ses fournisseurs, suivant la dynamique impulsée par les engagements de la SA ADBM dans le cadre de son Système de Management de l'Environnement.

¹En ligne avec la réglementation européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)